

Séance ordinaire du Conseil communal du 09.10.2023

Présidence : Ariane Annen Devaud

Procès-verbal 15/2023

Secrétaire : Alexandra Magnenat

Ordre du jour

1. Approbation de l'ordre du jour du 9 octobre 2023
2. Approbation du procès-verbal du 26 juin 2023
3. Démissions et élections au Conseil communal
4. Elections dans les commissions thématiques
5. Préavis n° 12/2023 : Arrêté d'imposition 2024
6. Préavis n° 13/2023 : Construction de collecteurs EU/EC 2023-2024
7. Réponse au postulat de Natacha Horton (AM) "Face aux nouvelles problématiques parmi les enfants, élargir les préventions dans le cadre scolaire"
8. Réponse au postulat de Anne-Sophie Hamoir (AM) "MontCoeur pour une meilleure sensibilisation aux gestes de réanimation et une formation à l'échelle communale"
9. Réponse à l'interpellation Barry Lopez (AM) « Etudier local »
10. CCU – Rapport d'activités annuel 2022-2023
11. Interpellation Natalie Betscha (MC) « Pour que les zones 30 soient vraiment des zones à 30km/h ! »
12. Interpellation Brigitte Besson (MC) « Pollution détectée dans le ruisseau de la Croix. Qu'en est-il de l'information à la population montaine ? »
13. Interpellation Yann Muller (AM) « Projet de réaffectation du collège des Planches »
14. Communication de la Municipalité
15. Communication de la Présidente et du bureau
16. Propositions individuelles et divers

La Présidente, **Mme Ariane Annen Devaud**, ouvre la séance à 20h15 à la salle du Conseil communal et salue cordialement Madame la Syndique, Madame la Municipale et Messieurs les Municipaux, les Conseillères et Conseillers du Conseil communal, les collaboratrices et collaborateurs de l'Administration communale, ainsi que les membres du public présents. En introduction, elle prononce ces quelques mots :

« Voilà nous y sommes, ou devrais-je plutôt dire, ça y est cette fois ma fille tu y es, va falloir assurer ! Je vous remercie encore une fois toutes et tous pour la confiance que vous m'avez accordée, et vous remercie d'ores et déjà pour la bienveillance allouée à votre présidente, à son bureau, mais aussi à tous les membres du Conseil communal et municipal réunis dans cette salle. Nous devons nous rappeler que nous poursuivrons toutes et tous le même but, vivre au Mont avec plaisir et responsabilité ».

La secrétaire du Conseil procède à l'appel.

Sont présent·e·s : 62 Conseillères et Conseillers

Sont excusé·e·s : MM. Aydin Durmaz, Pierre-François Culand

Absent : M. Solomandimby Marguerat

Le quorum est atteint.

Mme Nadège Longchamps, municipale, excuse l'absence de Mme la Syndique, Laurence Muller Achtari, qui est malheureusement souffrante, et lui souhaite un prompt rétablissement.

1. Approbation de l'ordre du jour du 9 octobre 2023

- **Ajout du point 13 : Interpellation Yann Muller (AM)** « Projet de réaffectation du collège des Planches »

Accepté à l'unanimité moins deux abstentions

- **Suppression du point 10 : Réponse à l'interpellation de M. Aydin Durmaz** « Adaptation des arrêts de bus conformément à la loi sur l'accessibilité pour les personnes handicapées (Lhand) », ce dernier **étant excusé pour cette séance.**

Acceptent : 50 Refus : 5 Abstentions : 1

La numérotation est décalée en fonction.

- **L'ordre du jour tel que modifié est accepté à l'unanimité.**

2. Approbation du procès-verbal du 26 juin 2023

La Présidente ouvre la discussion pour l'approbation du procès-verbal du 26 juin 2023.

La Municipalité demande deux modifications :

- Page 5, intervention de M. Somsy au sujet des espaces verts : (...) son ancien chef **de service d'équipe** également parti au printemps. (...)
- Page 14, intervention de M. Besson au sujet du préavis n° 11/2023 : (..) Il précise encore qu'il n'a pas d'intérêt dans le Tennis Club, **mais pour l'énergie et le sport oui.**

La discussion n'est plus demandée.

➤ **Le procès-verbal du 26 juin 2023 tel que modifié est accepté à l'unanimité**

La présidente rappelle aux membres du Conseil et de la Municipalité de bien vouloir transmettre à la secrétaire leurs interventions écrites afin de faciliter la compréhension et la transcription des procès-verbaux de séances.

3. Démissions et élections au Conseil communal

Le bureau du Conseil a reçu la démission avec effet immédiat de plusieurs conseillers.

La présidente avoue ressentir un certain malaise face à la réponse apportée lors de démissions des Conseillères et Conseillers. Leur investissement, souvent très conséquent durant de nombreuses années n'est pas convenablement salué, lorsque pour diverses raisons certains sont amenés à mettre un terme à leur mandat. C'est pourquoi, durant son année législative, elle invitera les conseillers démissionnaires à la séance suivante pour les remercier personnellement en leur offrant une attention et une attestation pour le temps passé au sein du Conseil communal. Dans le cas où ils ne pourraient pas se présenter, elle priera les chefs de groupe de bien vouloir remettre le cadeau à qui de droit.

MM. Bertrand Martinelli et Yvan Giroud sont donc invités à se présenter devant la tribune pour recevoir leurs cadeaux. MM. Christophe Corbaz et Tomas Lopez Redondo, excusés, recevront leurs présents ultérieurement.

La Présidente donne lecture de la lettre¹ de démission du Conseil communal reçue de **M. Christophe Corbaz (UDC)** en date du 28.07.2023.

La Présidente donne lecture de la lettre² de démission du Conseil communal reçue de **M. Bertrand Martinelli (MC)** en date du 17.08.2023.

La Présidente donne lecture de la lettre³ de démission du Conseil communal reçue de **M. Yvan Giroud (MC)** en date du 04.09.2023.

La Présidente donne lecture de la lettre⁴ de démission du Conseil communal reçue de **M. Tomas Lopez Redondo (SEL)** en date du 14.09.2023

En application des art. 108 et 84 de la Loi sur l'exercice des droits politiques, lorsqu'un siège devenu vacant ne peut être occupé par une personne suppléante, les signataires de la liste à laquelle appartenait la personne dont le siège est repourvu peuvent présenter une candidature à son remplacement. Cette candidature doit obtenir le soutien d'au moins six signataires de la première liste, ce que le bureau du Conseil a bien reçu et validé pour deux nouvelles candidatures.

La Présidente invite le candidat proposé par le groupe UDC et Indépendant de droite à se présenter devant la tribune.

M. Rafael Fernandez Pascual

¹ Annexée au PV

² Annexée au PV

³ Annexée au PV

⁴ Annexée au PV

La Présidente invite ensuite la candidate proposée par le SEL à se présenter.

Mme Frédérique Beauvois

Puis c'est au tour des viennent-ensuite de la liste du Mont citoyen de se présenter.

Mme Catheline Reymond Oppikofer

M. Martin Müller

M. Michel Passera

En application de l'art. 22 de la loi sur les Communes (LC), la Présidente leur lit la promesse officielle et reçoit leur déclaration solennelle : « Je le promets ».

Les nouveaux assermentés sont invités à prendre place de plein droit au sein du Conseil communal avec les félicitations de la Présidente et de l'assemblée.

4. Elections dans les commissions thématiques

Selon l'art. 37, al. 3 (RCC), les commissions sont élues au scrutin par liste, à la majorité absolue au premier tour et à la majorité relative au second. Et selon l'al. 4 de ce même article, si le nombre de candidats est identique à celui des places à pourvoir, l'élection est tacite.

Est présentée pour la Commission consultative d'urbanisme (CCU) par M. Karim Mazouni du groupe Mont citoyen, en remplacement de M. Thibault Leuthold

Mme Catherine Roulet

Est présentée pour la Commission de recours en matière d'impôts (CCRI) par M. Karim Mazouni du groupe Mont citoyen, en remplacement de M. Bertrand Martinelli

Mme Véronique Blanc

Les Conseillères présentées acceptent de se porter candidates. Le nombre étant égal au nombre de sièges à pourvoir, elles sont élues tacitement avec les félicitations de la Présidente et de l'assemblée.

5. Préavis n° 12/2023 : Arrêté d'imposition 2024

Selon l'art. 71 al. 3, mais également pour faciliter le travail de la secrétaire et de l'huissière, rappel est fait aux membres du Conseil de bien vouloir se lever et de décliner prénom et nom avant leurs prises de parole.

La Présidente donne la parole au rapporteur du rapport de majorité de la COFIN.

➤ **M. Fabio Cappelletti** donne lecture de la conclusion du rapport de majorité de la COFIN.

La majorité de la COFIN observe que, depuis trois ans, les comptes de la commune affichent des excédents de revenus de plusieurs millions de francs. En même temps, la dette communale a diminué malgré les importants investissements déjà effectués. Enfin, la marge d'autofinancement de la commune est bien supérieure à ce qui était prévu par sa planification financière. Ces éléments font penser que la population actuelle est aujourd'hui en train de trop payer pour financer des investissements qui visent les besoins d'une population qui deviendra plus importante dans les années à venir (14'000 d'ici 2029).

En même temps, la population actuelle est confrontée à plusieurs défis (inflation, énergie, primes de l'assurance maladie) qui frappent surtout la classe moyenne qui ne bénéficie pas d'aides. Pour la majorité

de la COFIN, il n'est pas acceptable que la commune doive sa marge d'autofinancement et réduise sa dette tout en ignorant la détérioration du pouvoir d'achat de celles et ceux qui la financent par l'impôt.

Par conséquent, la majorité de la COFIN propose de baisser le taux d'imposition communal de 1,5 point (de 73,5 à 72) et donc d'amender dans ce sens le premier point du dispositif de décision.

La modeste baisse de recettes fiscales qui va en découler sera de CHF 675'000 par an, donc bien au deçà des excédents de revenus des dernières années et parfaitement absorbable pour les finances de la commune.

Avec la très prudente baisse d'impôt proposée, le taux d'imposition du Mont restera encore bien supérieur à celui des communes avec une taille et une position géographique similaire à la sienne.

En revanche, la majorité de la COFIN recommande de ne pas modifier les autres taux de l'arrêté.

La Présidente donne la parole au rapporteur du rapport de minorité de la COFIN.

➤ **M. Thierry Oppikofer** donne lecture de la conclusion du rapport de majorité de la COFIN.

Pour la minorité de la COFIN, le principal enjeu du vote sur ce préavis de l'arrêté d'imposition n'est pas tant d'alléger la charge fiscale (allègement qui ne pourrait être que minime avec en moyenne CHF 65.- par habitant) que d'appliquer un taux d'imposition adapté à la situation actuelle de la Commune et d'éviter de reporter toute la charge fiscale sur les générations futures. En matière de fiscalité, la stabilité du taux d'imposition est un facteur important du bien-être d'une collectivité. Une répartition équilibrée de la fiscalité entre contribuables actuels et futurs est particulièrement importante en période de forte croissance et de développement rapide d'une ville. Ne négligeons pas le fait que ce sont tant les générations actuelles que futures qui bénéficieront des services et des infrastructures qui seront mises en place dans le cadre du développement et pas seulement les nouveaux contribuables, comme certains voudraient nous le laisser penser pour justifier une baisse d'impôt.

Les impôts ne servent pas seulement à financer les investissements, mais surtout aussi à offrir des prestations à la population qu'il s'agit encore d'étoffer davantage, particulièrement des prestations en faveur de notre jeunesse, des seniors et des populations socialement moins favorisées, mais également dans le domaine de l'environnement et de la mobilité.

Pour toutes ces raisons et compte tenu de la probable hausse de besoins en matière de recettes pour maintenir l'équilibre des finances communales, la minorité de la Commission des Finances (avec 3 membres sur 7) invite le Conseil communal du Mont-sur-Lausanne à refuser l'amendement proposé par la majorité de la COFIN et à maintenir le taux d'imposition communal à 73,5 %, tel que proposé par la Municipalité.

La parole est donnée à la Municipalité si elle souhaite s'exprimer.

M. Daniel Besson, municipal Ressources et cohésion, confirme que la Municipalité maintient sa position exprimée dans le préavis. Depuis le début de la législature, elle a choisi d'adopter une politique de stabilité en ce qui concerne le taux d'imposition. Elle souhaite conserver une certaine sérénité face aux incertitudes découlant du développement exceptionnel de la commune ainsi qu'aux incertitudes liées à l'inflation et à l'augmentation des charges en général. Au fil des années, la Commune a présenté des budgets avec des excédents de charges, se traduisant finalement par des comptes positifs. Cependant, nous n'avons pas encore de recul sur l'année 2023 qui a été annoncée avec un déficit de plus de 3 mios. Il serait possible de demander une hausse du taux lors de la présentation d'un budget déficitaire, puis de demander une baisse lors de la présentation des comptes positifs, ce qui pourrait entraîner un effet yoyo témoignant d'une certaine instabilité, ce que nous ne souhaitons pas présenter à notre population. Nos finances sont solides, notre dette est relativement faible, nos fonds propres issus des excédents des années précédentes s'élèvent à plus de CHF 34 mios et notre marge d'autofinancement demeure positive. En maintenant un taux stable,

nous pouvons poursuivre une politique financière prudente permettant de réagir avec calme face à toute éventualité.

M. Fabio Cappelletti s'exprime cette fois en tant que chef du groupe UDC et indépendant de droite afin de faire part de trois de leurs réflexions. La première : le taux moyen cantonal est de 67,5%. Il ne paraît pas normal qu'une commune comme Le Mont-sur-Lausanne, avec une valeur du point d'impôt supérieur à la moyenne, ait un taux d'imposition si éloigné de cette dernière. La seconde : en constatant la situation de Crissier, Bussigny et Epalinges, le groupe est assez stupéfait. En effet, ces communes doivent faire face aux mêmes défis que Le Mont-sur-Lausanne mais elles arrivent aisément à garder des taux entre 63% et 65%. Enfin, si on double tous les chiffres du rapport de majorité, l'argumentaire reste cohérent. On constate que la proposition de la majorité de la COFIN reste prudente, même la minorité de la COFIN mentionne que l'effet serait minime. Par conséquent, il propose au nom du groupe UDC un nouvel amendement pour baisser le taux d'imposition de 3 points, soit de passer de 73,5% à 70,5%. Ce qui placerait Le Mont-sur-Lausanne entre Bex et Payerne (communes pauvres) et toujours bien loin d'Epalinges, Crissier et Bussigny.

M. Olivier Balmer relève que la bonne santé financière de la Commune ressort très clairement et explicitement, tant du préavis pour l'arrêté d'imposition que du rapport de majorité de la COFIN. Les trois derniers exercices ont été bénéficiaires et l'endettement a pu être réduit à 50 millions face à un plafond d'endettement de 120 millions. La marge d'autofinancement est bonne. Dans le contexte économique actuel, avec une inflation que la population n'a plus eue depuis de nombreuses années, sans parler des primes d'assurances maladie qui augmentent dans des proportions jamais vues, notre commune se doit de montrer qu'elle peut fournir un effort en faveur de ses citoyens en réduisant modestement son train de vie, dans une proportion tout à fait supportable. Les analyses factuelles ressortant du préavis et du rapport de la majorité de la COFIN confirment que c'est possible. Il comprend les arguments présentés dans le rapport de minorité de la COFIN qui souhaite maintenir le taux d'imposition inchangé par prudence mais cette prudence ne doit pas être excessive. Quant à l'argument d'un report de charges sur les générations futures, il ne le partage pas car ces charges seront peut-être reportées sur les futurs habitants, respectivement nouveaux contribuables, qui seront les principaux bénéficiaires des infrastructures développées pour les accueillir. Bien que modeste, la baisse proposée est un signal clair donné aux contribuables de la commune, d'une volonté de gérer au mieux les ressources que peut apporter une fiscalité raisonnable. Et bien que « comparaison ne soit pas raison », ne pas oublier qu'en comparaison avec des communes de taille ou de situation géographique comparable à celle du Mont-sur-Lausanne, le taux d'imposition est, et restera après la baisse proposée, parmi les plus élevés. Ces communes ont également leurs problèmes à régler, Le Mont n'est certainement pas une exception. Il invite chacune et chacun à accepter l'amendement proposé par la majorité de la COFIN.

M. Nicolas Dupuis imagine que tout le monde dans la salle est scandalisé par l'augmentation des primes des assurances maladie et par les réserves de leurs caisses qui ne sont finalement pas utilisées. Il a l'impression que la Commune procède de la même manière. La Commune veut de la stabilité et garder de l'argent en réserve qui ne servira peut-être jamais ou que pour des projets dont les citoyens n'auraient pas besoin et qui ne seraient finalement que du luxe. Il soutient donc les propos de MM. Cappelletti et Balmer.

M. Jean-Pierre Moser, avant que les amendements ne soient votés, aimerait partager une expérience qu'il a vécue dans son ancienne commune.

« Lorsque je suis arrivé en 1988 dans cette petite commune à Conseil Général, de moins de 500 habitants, sur la Côte vaudoise, le Conseil Général venait de voter une réduction d'impôt consécutive à une embellie financière qui avait permis à la commune de réaliser deux ou trois exercices excédentaires consécutifs grâce à l'augmentation du nombre d'habitants, sans tenir compte du fait que divers plans de quartiers allaient se réaliser sous peu et que la commune devrait à moyen terme consentir à des investissements importants, notamment sous la forme de la construction d'un collège et de diverses autres infrastructures. »

Une petite poignée d'années plus tard et après la réalisation des infrastructures financées par le biais de l'emprunt à un moment où les taux d'intérêt historiquement bas avaient déjà commencé à prendre l'ascenseur, la commune a fait face à une augmentation de ses charges de fonctionnement et notamment du coût du service de la dette. Simultanément, en raison de l'effet combiné de l'augmentation des taux hypothécaires et du tassement des prix de l'immobilier, les revenus attendus des plans de quartier à venir ont mis du temps à se concrétiser. Il en a résulté que la commune a dû se résoudre à emprunter pour financer le ménage communal.

Alors que la raison aurait voulu que le Conseil Général consente à des augmentations d'impôts progressives, le Conseil Général, sous l'impulsion des forces conservatrices des anciens du village, a refusé les augmentations d'impôts à plusieurs reprises, ce qui a empêché la Municipalité d'alors de mener les réformes et assainissements pourtant nécessaires.

Cette situation n'a pas manqué d'attirer l'attention du Canton au point où, en dernier ressort, celui-ci a posé un ultimatum aux autorités communales consistant à consentir à une augmentation de 5 points de l'impôt, d'un seul coup et de façon volontaire, faute de quoi la commune aurait été mise sous la tutelle financière de l'État. Les impôts ont donc été augmentés d'un coup de 5 points et la commune a ensuite mis une petite dizaine d'années, à force de mesures d'économie et de plans d'austérité à retrouver une situation financière saine, tout cela parce que les impôts ont été réduits à un moment inopportun.

Je ne veux pas jouer les oiseaux de mauvais augure mais je ne peux pas m'empêcher de voir certaines similitudes entre la situation que j'ai connue à Vich et la situation actuelle du Mont. Tout comme à Vich, une majorité de la COFIN nous propose une diminution du taux d'impôt alors qu'une partie importante de notre développement est à venir. Tout comme à Vich, d'importants investissements et une augmentation importante de l'endettement est à prévoir. Tout comme à Vich à l'époque, nous sommes au début d'une période d'ajustement à la hausse des taux d'intérêt. Tout comme à Vich, le tassement du dynamisme immobilier menace. Tout comme à Vich, la majorité de la COFIN nous pousse à réduire la marge d'autofinancement par une redistribution de ces moyens à la population alors que cette marge d'autofinancement serait pourtant si utile à la collectivité en période de forts investissements à venir.

Vous comprendrez ma crainte que ce vécu puisse faire écho à ce qui pourrait nous attendre au Mont si nous n'avions pas la sagesse de faire confiance à notre Municipalité et de suivre leur recommandation de maintenir le taux d'imposition au niveau actuel. C'est la raison pour laquelle je voterai contre cet amendement et que je vous encourage à en faire de même ».

M. Marc Maillard, membre de la COFIN, n'est pas aussi inquiet que M. Moser. La situation n'est pas comparable à ce qui vient d'être décrit. Les investissements ont déjà été analysés et planifiés dans le cadre de la planification communale qui est en cours de révision et pour laquelle il y a déjà eu un certain nombre d'informations. Les nouveaux arrivants et contribuables participeront au financement des infrastructures qui leurs seront données. Il est également plus optimiste que M. Moser sur le fait que les taux d'intérêts de la dette puissent augmenter car selon la dernière décision de la BNS ces derniers ne devraient pas prochainement augmenter. Il propose donc également de baisser les impôts communaux.

M. Fabio Cappelletti relève que Vich dans le district de Nyon a un taux d'imposition à 63%.

M. Jean-Marie Urfer trouve que les arguments de la majorité de la COFIN tiennent la route. On fait un budget très prudent sur les rentrées fiscales, dès lors on maintient le plus possible les charges parce qu'on n'ose pas venir avec un budget trop déficitaire devant le Conseil communal. La Municipalité est tellement prudente que dans les comptes il y a des excédents, et de fait, il y a une demande de baisse d'impôts. Mais il faut faire attention à ce que les prestations faites aux Montains ne baissent pas également. Le rapport de minorité ne concerne pas seulement les investissements financiers mais vise également les prestations à la population faites aujourd'hui. Si les Montains veulent toujours d'une vie agréable dans les 10-20 années à venir, c'est maintenant que cela se prépare. Il ne faut pas attendre l'arrivée de nouveaux habitants. Tous

les projets figurant dans le plan de législature demandent d'avoir une commune forte qui doit aussi en avoir les moyens, en osant avoir du personnel professionnel et compétent pour accompagner sa population dans les transitions à venir et le bien vivre. La Commune doit être prête à recevoir ses nouveaux habitants dans les meilleures conditions. Il invite donc les membres du Conseil à voter contre les amendements proposés.

M. Jean-Pierre Moser confirme que le taux d'imposition pour Vich en 2023 est bien de 63%, mais précise que la situation dont il parlait lors de son intervention datait des années 80.

M. Olivier Balmer rejoint les propos de M. Marc Maillard concernant les taux d'intérêts. Aujourd'hui, ils ont effectivement beaucoup augmenté, mais toutes les prévisions tendent à une stabilisation voire à une baisse pour fin 2024. Faisant suite aux propos de M. Jean-Marie Urfer concernant le bien-être de la population, il se demande comment font les communes ayant un taux d'imposition inférieur au Mont-sur-Lausanne pour offrir des services à leurs populations. Est-ce que Le Mont est mal géré ou est-ce que l'on a vraiment besoin d'avoir beaucoup plus d'argent parce que l'on dépensera tout ce que l'on a. La Commune doit pouvoir montrer à ses citoyens qu'elle peut aussi se serrer la ceinture, comme chacun des ménages de la commune devant faire face à l'inflation et à l'augmentation des primes des assurances maladie. Cet effort est de plus tout à fait supportable. Il invite donc les membres du Conseil à voter pour l'amendement de la majorité de la COFIN.

M. Alfred Belet revient sur un article paru le 1^{er} septembre 2023 dans le 24heures « Un propriétaire contraint de participer aux infrastructures communales » concernant un recours déposé par un propriétaire foncier du Mont-sur-Lausanne ayant été finalement rejeté par la Cour de droit public du Tribunal administratif. Ce dernier estimait pouvoir se soustraire à CHF 50'000.- de taxes pour des équipements communautaires. Tous les propriétaires du Syndicat AF doivent payer ces taxes d'équipements communautaires. Ce qui représente tout de même plusieurs millions par année. Cela devrait de fait rassurer certains membres du Conseil car pour rappel ces taxes servent justement à payer les infrastructures actuelles et futures.

Mme Véronique Blanc entend que les enfants coûteront chers, ce qui n'est pas le cas parce que s'il n'y a plus d'école au Mont, ils pourront se rendre à Lausanne. Cependant, elle constate que dans la salle, il y a plus de 50% de « têtes grises », plutôt bourgeoises, et elle pense avec certitude que, dans moins de vingt ans, les infrastructures pour les personnes âgées ne seront plus adaptées. M. Daniel Besson, municipal en charge notamment des personnes âgées, expliquait également que dans vingt ans il n'y aurait plus assez de structures pour recevoir les personnes âgées. Sachant que Le Mont-sur-Lausanne comptabilise plus de personnes âgées que le reste du Canton, si on veut investir pour cette catégorie de la population, c'est maintenant, et c'est grâce aux impôts actuels que cela sera possible.

Mme Yolanda Müller Chabloz relève que dans les communes où le taux d'imposition est plus bas, il y a moins de structures parascolaires, moins de transports scolaires, et moins de transports publics. Qu'est-ce que l'on veut pour notre commune ? Une commune d'agglomération permettant aux gens d'opérer un report modal en prenant les transports publics ? Est-ce que l'on veut diminuer les listes d'attente dans le milieu pré et parascolaire car actuellement c'est plutôt l'inverse qui se produit. La TEC (taxe pour l'équipement communautaire) va certes couvrir une partie des futurs investissements, mais que va-t-elle couvrir exactement ? Il semblerait de plus que celle-ci n'ait pas été prévue dans le but d'avoir une baisse d'impôts.

M. Barry Lopez estime qu'une baisse de 1,5 point, représentant la somme de CHF 600'000.- par année pour une commune faisant plusieurs millions de bénéfices depuis plusieurs années, est supportable. Il y a cependant des augmentations pour l'électricité prévues pour 2024 (+ 11,8% pour les ménages à Lausanne) ; pour les primes d'assurances maladie (+ 8,7% en 2024), sans compter les taux d'intérêts qui augmentent aussi pour les loyers. Heureusement, les ménages ayant peu de moyens peuvent obtenir des subsides et des aides. Mais on oublie souvent la classe moyenne qui paie ses impôts et qui n'a droit à aucune prestation. Cette proposition de baisse d'impôts serait une petite aide durant une période un peu compliquée où la

Commune pourrait un peu se serrer la ceinture. Il invite les membres du Conseil à voter pour une baisse du taux d'imposition de 1,5 point.

M. Olivier Maggioni revient sur la TEC et les jugements des recours qui sont montés jusqu'au Tribunal fédéral. Même si cela se présente bien à ce stade pour les finances de la commune, la partie n'est pas encore terminée. Dans le cadre du SAF, des montants de l'ordre de CHF 14 mios ont été articulés. Ces derniers peuvent encore être disputés et la Commune risque de devoir attendre 10 ans avant de pouvoir les encaisser.

La discussion n'est plus demandée.

Les deux amendements sont mis au vote.

M. Karim Mazouni demande le vote à bulletins secrets. Plus d'un cinquième des membres présents acceptent le vote à bulletins secrets.

M. Marc Maillard demande le vote à l'appel nominal. Plus d'un cinquième des membres présents acceptent le vote à l'appel nominal.

Renseignements pris, **la Présidente** informe qu'elle doit opposer ces deux types de scrutins.

Le vote à **l'appel nominal**⁵ est finalement approuvé, la majorité des membres du Conseil l'ayant accepté.

M. Daniel Besson, municipal, au vu des difficultés que rencontrent ensuite le Conseil communal dans le processus de vote des deux amendements, propose de faire une pause de deux minutes afin de pouvoir réfléchir et revenir avec des précisions.

M. Fabio Cappelletti, revenant de la pause, retire le 2^{ème} amendement proposé par le groupe UDC et Indépendant de droite.

L'amendement proposé par la majorité de la COFIN est mis au vote.

- **L'amendement** consistant à baisser de 1,5 point le taux d'imposition communal, soit de le passer de 73,5% à 72%, voté par voie nominale **est accepté à la majorité.**

Acceptent : 37 Refus : 23 Abstention : 1

- **Les conclusions du préavis n°12/2023 Arrêté d'imposition 2024 telles qu'amendées sont acceptées à la majorité.**

Acceptent : 37 Refus : 22 Abstentions : 3

6. Préavis n° 13/2023 : Construction de collecteurs EU/EC 2023-2024

La Présidente donne la parole au rapporteur de la commission ad hoc et rappelle que tout le monde a pu consulter les documents de séance sur le site internet communal.

- **M. Olivier Martin** donne lecture de la conclusion du rapport de la commission ad hoc.

La commission ad hoc s'est montrée satisfaite des réponses aux questions qu'elle se posait et rappelle que c'est une volonté du Conseil de se prononcer sur une enveloppe globale. Elle recommande donc à l'unanimité d'accepter ce préavis

⁵ Annexé au PV

La Présidente donne la parole au rapporteur de la COFIN.

- **M. Jean-Pierre Moser** donne lecture de la conclusion du rapport de la COFIN.

La COFIN salue le fait que, suivant sa demande exprimée en 2020 dans un souci d'efficacité et de simplification, la Municipalité ait regroupé cinq projets d'assainissement des collecteurs EU/EC dans un seul préavis. La COFIN émet toutefois le souhait que dorénavant la Municipalité rende compte, dans son préavis annuel couvrant les besoins en travaux sur les collecteurs pour les années à venir, de l'état d'avancement et de l'utilisation faite des crédits accordés dans le cadre des préavis des années précédentes. Enfin, La Commission des finances propose à l'unanimité d'accepter les conclusions telles que présentées dans le préavis.

La parole est donnée à la Municipalité si elle souhaite s'exprimer. La parole n'est pas demandée.

La discussion est ouverte sur le fond.

M. Fernand Henny fait part de son étonnement concernant le projet présenté concernant le chemin des Echelettes. Il est prévu de dévier les eaux claires venant de la route de la Blécherette sur le chemin des Echelettes, pour rejoindre ensuite le ruisseau de la Croix. Habitant près de ce ruisseau, il observe depuis son enfance que les crues sont de plus en plus fortes. Un simple orage devient dans ce ruisseau une crue torrentielle, les eaux claires arrivant seulement quelques minutes après le début de celui-ci. Par voie de conséquence, les berges du ruisseau sont arrachées, le lit de la rivière est détruit (le gravier et les cailloux sont poussés vers les bords) et se retrouve sur de la molasse, provoquant ainsi un effet de canyon. Ce projet propose donc d'augmenter encore ce débit, sur environ 450 mètres, lors de chaque orage ou pluie. Dans le cadre des réalisations du Syndicat des améliorations foncières (SAF), il est exigé, lorsqu'on amène un débit d'eaux claires, d'amoindrir les effets de la pluie afin d'éviter un débit trop important dans un ruisseau. Est-ce que lors de ces travaux, un tel dispositif a-t-il été prévu ? Si non, comment se fait-il que cela soit négligé ? Que compte faire la Municipalité afin d'éviter de créer un canyon au Mont-sur-Lausanne.

Mme Nadège Longchamp, municipale Infrastructures, mobilité et sécurité, confirme qu'aucune installation spéciale n'est prévue. Cette déviation est conforme au plan général d'évacuation des eaux qui est agréé par le Canton. L'écoulement du ruisseau est suivi et contrôlé par le garde-pêche. Mme Longchamp prend toutefois note de cette remarque et se renseignera à ce sujet auprès de ses services.

M. Fernand Henny est déçu que rien ne soit prévu et votera donc contre ce préavis.

La discussion n'est plus demandée.

- **Les conclusions du préavis n°13/2023** Construction de collecteurs EU/EC 2023-2024 **sont acceptées à la majorité.**

Acceptent : 40 Refusent : 9 Abstentions : 9

7. Réponse au postulat de Natacha Horton (AM) "Face aux nouvelles problématiques parmi les enfants, élargir les préventions dans le cadre scolaire"

La Présidente donne la parole à la rapportrice de la commission ad hoc et rappelle que tout le monde a pu consulter les documents de séance sur le site internet communal.

- **Mme Viviane Prats Alvarez** donne lecture de la conclusion du rapport de la commission ad hoc.

La commission a remercié la Municipalité pour la qualité de son rapport et en a profité pour effectuer quelques recommandations. Notamment de continuer à s'engager à soutenir des actions concrètes en lien

avec ce qui peut être fait au niveau scolaire et de continuer à faire bon accueil à ceux qui demandent du soutien à la Municipalité pour la mise en place d'activité spécifique comme l'APE, et le conseil d'établissements. Nous sommes convaincu-e-s qu'il est important de saisir toutes les opportunités pour encourager le développement de ces programmes, mais aussi pour sensibiliser les adultes aux différentes problématiques actuelles, ce qui semble être l'indispensable complément à ce qui se fait auprès des élèves. D'effectuer aussi un monitoring du programme de la préoccupation partagée, car les problèmes que posent aujourd'hui les questions du harcèlement-intimidation entre pairs sont une préoccupation légitime devant l'ampleur que prend cette problématique dans le milieu scolaire, mais également en dehors de celui-ci, en lien avec l'utilisation des réseaux sociaux. Elle propose également de réfléchir à une communication valorisant les activités de l'espace Yolo ou de l'APE.

La commission, à l'unanimité de ses membres, propose au Conseil d'accepter le rapport de la Municipalité et de classer le postulat Natacha Horton « Face aux nouvelles problématiques parmi les enfants, élargir les préventions dans le cadre scolaire » du 12 avril 2022.

La parole est donnée à la Municipalité si elle souhaite s'exprimer. La parole n'est pas demandée.

La discussion est ouverte sur le fond.

M. Marc Maillard demande s'il s'agit de sensibiliser les adultes, les enseignants, ou s'agit-il de communiquer plus largement ?

Mme Viviane Prats Alvarez précise qu'il s'agit d'informer toutes les personnes concernées par l'éducation des enfants.

La discussion n'est plus demandée.

- **La réponse de la Municipalité au postulat de Natacha Horton (AM)** "Face aux nouvelles problématiques parmi les enfants, élargir les préventions dans le cadre scolaire" **est acceptée à l'unanimité. Le postulat est classé.**

8. Réponse au postulat de Anne-Sophie Hamoir (AM) "MontCoeur pour une meilleure sensibilisation aux gestes de réanimation et une formation à l'échelle communale"

La Présidente donne la parole au rapporteur de la commission ad hoc et rappelle que tout le monde a pu consulter les documents de séance sur le site internet communal.

- **M. Olivier Martin** donne lecture de la conclusion du rapport de la commission ad hoc.

La commission ad hoc propose que la communication relative à la formation soit élargie aux différents médias électroniques afin de maximiser les chances d'atteindre les objectifs tels que présentés dans le rapport, c'est à dire 100 personnes formées en 2026, et recommande à l'unanimité d'accepter ce rapport et de classer ce postulat.

La Présidente fait remarquer qu'une erreur s'est malheureusement glissée dans la rédaction des conclusions du rapport initial : La commission recommande à l'unanimité d'accepter **ce rapport** et de classer le postulat MontCoeur, au lieu d'accepter **ce postulat**.

La parole est donnée à la Municipalité si elle souhaite s'exprimer.

Mme Nadège Longchamp, municipale Infrastructures, mobilité et sécurité, informe qu'une communication se fera à une large échelle afin de toucher un maximum de personnes, par le biais du journal communal et le site internet. Une soirée d'information est prévue pour le mois de novembre.

La discussion est ouverte sur le fond.

Mme Yolanda Müller Chabloz est moins enthousiaste que la commission ad hoc. Ce concept intéressant est surtout destiné aux régions reculées, où il est compliqué pour les ambulances et le SMUR d'arriver rapidement. Son efficacité est nettement moins prouvée en agglomération où les services d'urgence sont finalement assez proches. Il existe également des mouvements de formation au sein des écoles. Beaucoup de soignants et de médecins sont établis au Mont-sur-Lausanne et ne sont pas forcément inscrits comme First Responders, peut-être pour de bonnes raisons. Toutes les personnes qui seront formées ne vont pas forcément s'inscrire sur le site. L'engagement des montants somme toute pas si dérisoires (CHF 10'000.-/an, CHF 50'000.- pour une législature), ne figurant pas dans un budget qui aurait été voté, l'interroge. Elle aurait également voulu avoir des chiffres concernant notamment le nombre de personnes ayant eu une crise cardiaque sur la commune sur une année ? Combien de défibrillateurs sont utilisés sur la commune ? Qui délivrera cette formation ?

Mme Nadège Longchamp, municipale, informe que le montant engagé par année a été réfléchi dans le but de former une vingtaine de personnes. La soirée d'information est gratuite et importante. La Commune pourra ainsi se rendre compte du nombre de personnes intéressées. Dans le cadre de leurs professions, il y a effectivement beaucoup de personnes formées à ces interventions dans la commune, mais l'idée est d'informer les Montains que cette formation peut être accessible à tout un chacun. A noter que cette dernière sera délivrée par ES ASUR - Ecole Supérieure d'Ambulancier et Soins d'Urgence Romande basée au Mont-sur-Lausanne.

La discussion n'est plus demandée.

- **La réponse de la Municipalité au postulat de Anne-Sophie Hamoir (AM) "MontCoeur pour une meilleure sensibilisation aux gestes de réanimation et une formation à l'échelle communale" est acceptée à une large majorité. Le postulat est classé.**

Acceptent : 50

Refus :

Abstentions : 11

9. Réponse à l'interpellation Barry Lopez (AM) « Etudier local »

L'interpellation se trouve sur le site internet communal, sous la séance du Conseil communal du 26 juin 2023.

La Présidente invite la Municipalité à prendre la parole pour sa réponse.

M. Olivier Descloux, municipal Patrimoine, transitions énergétique et numérique, informe que Le Mont-sur-Lausanne compte plus de 1'500 habitants âgés de 16 à 25 ans, soit autant de jeunes susceptibles d'étudier à l'école, lors de leur apprentissage, au gymnase et à l'université. La Municipalité souhaite encourager ces personnes dans cette période de vie. Les avantages soufflés par l'auteur de l'interpellation parlent en faveur de la mise à disposition d'un local d'études au Mont-sur-Lausanne. Dans un premier temps, la Municipalité a décidé de mettre gratuitement à disposition le petit foyer de la grande salle du Petit-Mont : transports publics et commerces à proximité, disponibilité de places de parc, accessible aux personnes à mobilité réduite. De plus, afin de répondre à l'usage courant des étudiants, il sera équipé d'un réseau wifi indispensable aux besoins actuels de formation, d'une machine à café et d'un four à micro-ondes. Ce local d'une capacité d'une quinzaine de personnes maximum permettra d'étudier dans de bonnes conditions, au calme, le samedi. Dans un second temps et en cas de succès, la Municipalité étudiera la

possibilité de mettre à disposition un local plus grand, telle que la médiathèque. A terme, la maison de commune et les associations pourraient aussi accueillir un tel espace favorisant ainsi les échanges entre jeunes et moins jeunes. C'est ainsi que la Municipalité répond favorablement à l'interpellation de M. Barry Lopez et se réjouit de pouvoir compléter son dispositif pour la jeunesse montaine.

M. Loïc Poch-Roduit demande quand cela sera ouvert ?

M. Olivier Descloux, municipal, répond que la Municipalité fera une communication plus précise ultérieurement, le concept restant encore à affiner. Pour commencer, cela sera le samedi toute la journée.

M. Barry Lopez remercie M. Descloux pour la réponse positive. S'agissant d'une proposition, il apprécie le fait que cela soit mis en place sous forme de test. De fait, si finalement les jeunes ne sont pas intéressés par cette disponibilité, sa demande n'aura plus lieu d'être.

Aucune résolution n'est demandée.

10. CCU – Rapport d'activités annuel 2022-2023

La Présidente invite le président de la Commission consultative d'urbanisme à présenter le rapport.

- **M. Olivier Martin** donne lecture de la conclusion du rapport, ce dernier se trouvant dans son intégralité sur le site internet communal.

Nous remercions la Municipalité pour la qualité de la partie urbanistique du rapport de gestion 2022 et nous lui rappelons que nous souhaiterions être impliqués le plus tôt possible dans les projets à venir touchant à l'urbanisme, comme le futur Programme Général d'Affectation (PGAc) par exemple. Nous tenons aussi à préciser que nous sommes des bénévoles et que s'impliquer dans des questions d'urbanisme demande un certain investissement temporel.

Le dénominateur commun des représentants des divers partis au sein de la CCU reste la question de la croissance montaine. L'extension des surfaces cimentées, autant que celle des infrastructures relatives aux besoins d'une population en constante augmentation font partie de ses réflexions et de ses inquiétudes récurrentes.

A ce titre la CCU souhaite attirer l'attention de nos autorités sur le contexte socio-politique actuel, dont les divers signaux tendent à montrer que la population veut freiner le développement et que le Mont n'échappe pas à cette tendance. De nombreuses communes dans le canton ont récemment refusé des plans de quartier, et il apparaît que cette tendance va se poursuivre avec des oppositions de plus en plus marquées.

En conclusion la CCU estime qu'il serait judicieux d'anticiper ce ralentissement par une réflexion opportune dont elle espère que le Conseil se saisira. Sa position unanime préconise l'arrêt des constructions au terme des plans de quartier actuels.

La discussion est ouverte sur le fond.

M. Mathieu Roulet aimerait que le plan décrivant le développement futur de la commune soit disponible sur le site internet communal.

M. Barry Lopez, faisant suite à une réflexion mentionnée dans le rapport sur le fait que la population tend à vouloir freiner le développement, de nombreuses communes ayant refusé des plans de quartier, informe que plusieurs études démontrent qu'il est possible de vivre à plus de 10 millions d'habitants en Suisse, notamment une étude de l'EPFL parlant même de 16 millions d'habitants. Dès lors, il faudrait trouver un équilibre entre une population à 9 millions et/ou une nécessaire protection de l'environnement. Des

réflexions doivent avoir lieu sur comment peut-on répondre aux défis du futur sans devoir limiter les constructions ? Il en va de la responsabilité politique de réfléchir à comment gérer une augmentation de la population suisse à 9 voire 10 millions d'habitants.

M. Richard Nicole rappelle que la CCU est constituée des membres de tous les partis politiques, et relève que ce qui vient d'être dit a été approuvé à l'unanimité, ce qui suppose que vos délégués à la CCU ont largement eu le temps de débattre de ces questions avec vous et que vous les avez écoutés avec beaucoup d'attention.

La discussion n'est plus demandée.

11. Interpellation Natalie Betscha (MC) « Pour que les zones 30 soient vraiment des zones à 30km/h ! »

Cette interpellation est appuyée par au moins cinq membres du Conseil, elle est donc recevable.

La Présidente invite **Mme Natalie Betscha** à présenter son interpellation. Cette dernière ne la lit pas dans son entier, puisqu'elle se trouve sur le site internet communal mais apporte quelques précisions.

Pour rappel, selon la Direction de la mobilité et des routes le risque qu'un piéton soit tué en cas de collision avec véhicule circulant à 50 km/h est 6x plus élevé qu'à 30 km/h. A noter que dans les zones 30, il n'y a plus de passage piéton et que les piétons peuvent dès lors traverser où ils veulent, ce qui par endroit est irréaliste. Est-ce que des mesures de vitesse ont été réalisées depuis la mise en service de ces zones 30 et si oui quels sont les résultats obtenus ? Si non, pourquoi ? Y a-t-il des réflexions pour des aménagements supplémentaires (rehaussement de chaussée) sur les tronçons problématiques ? Si oui tant mieux ! Si non, pourquoi ? Cette problématique s'étend à plus large échelle puisque le National a adopté un postulat demandant au Conseil Fédéral de résoudre le « casse-tête » pédagogique que représentent les zones 30 lorsqu'on est piéton. Est-ce que la Municipalité a pensé à organiser une campagne de sensibilisation auprès de la population afin de sécuriser les piétons.

Mme Nadège Longchamp, municipale Infrastructures, mobilité et sécurité, répondra à cette interpellation lors de la prochaine séance du Conseil.

M. Yann Muller relève que lors de l'acceptation de ces zones 30, la Municipalité avait expliqué que tous les passages piétons seraient supprimés. Or, il y en a un qui subsiste toujours au chemin du Saux, pour quelle raison ?

Mme Nadège Longchamps, municipale, informe que ce passage piéton est nécessaire pour l'accompagnement des enfants du Collège des Martines à l'UAPE et inversement. Les passages piétons proches des écoles peuvent restés. A ce sujet, il a d'ailleurs fallu remettre un passage piéton qui avait été supprimé au niveau de l'Ecole internationale.

12. Interpellation Brigitte Besson (MC) « Pollution détectée dans le ruisseau de la Croix. Qu'en est-il de l'information à la population montaine ? »

Cette interpellation est appuyée par au moins cinq membres du Conseil, elle est donc recevable.

La Présidente invite **Mme Brigitte Besson** à présenter son interpellation.

Mme Besson fait part d'un incident qui a touché le ruisseau de la Croix. Il s'agit d'une pollution chimique causée par des travaux effectués il y a quelques mois dans le cadre du projet SAF Ferrajoz-Millièr. Après consultation du service de l'urbanisme et du service de l'environnement, il s'avère que le problème a été détecté en début d'année 2022. Effectivement, une substance blanche inquiétante ayant été repérée dans le ruisseau de la Croix s'est avérée être le résultat d'une contamination chimique due à un déséquilibre du

pH des eaux en aval du chantier. Heureusement des mesures de protection ont été mises en place en collaboration avec les autorités cantonales et un traitement des eaux a été installé pour minimiser l'impact sur le biotope humide fragile du ruisseau, mais cela soulève néanmoins des questions fondamentales. Ce qui nous préoccupe le plus, c'est que malgré la gravité de cet incident, aucune information n'a été diffusée publiquement. Dans une commune qui met en avant ses initiatives de renaturation et de préservation de l'environnement dans des communications officielles. Pourquoi un incident tel que celui-ci n'a-t-il pas été porté à la connaissance de la population ? Ce qui est en jeu ici, c'est la confiance de la population envers la gestion des différents chantiers. En tant que Montaine, j'aurai souhaité être informée et avoir des assurances quant aux conséquences de cette pollution sur notre santé et notre environnement. En tant que conseillère communale, je vous prie de bien vouloir nous transmettre une explication sur le silence entourant cet incident. Elle espère que son interpellation aidera à faire la lumière sur cette situation et à prendre des mesures pour garantir que de tels incidents ne se reproduisent pas, et souhaite qu'ils soient gérés de manière transparente à l'avenir

Mme Nadège Longchamp, municipale Education, culture et environnement, répondra à cette interpellation lors de la prochaine séance du Conseil.

M. Fernand Henny fait remarquer qu'il s'agit du Petit Flon et non du ruisseau de la Croix, ce dernier n'étant pas situé à Ferrajoz-Millière.

Mme Brigitte Besson signale que c'est lors d'échanges ayant eu lieu avec le Service de l'environnement que le ruisseau de la Croix a été mentionné.

Mme Nadège Longchamp, municipale, confirme qu'il s'agit bien du Petit Flon.

13. Interpellation Yann Muller (AM) « Projet de réaffectation du collège des Planches »

Cette interpellation est appuyée par au moins cinq membres du Conseil, elle est donc recevable.

La Présidente invite **M. Yann Muller** à présenter son interpellation.

Lors de sa séance du 12 décembre 2022, le Conseil communal a décidé de soustraire CHF 70'000.- du compte 310.3145.04 pour le budget 2023 concernant les coûts relatifs au réaménagement du collège des Planches, y compris les frais d'étude afin de regrouper toutes les intentions et coûts relatifs à ce projet au sein d'un préavis. Selon le PV de la séance du Conseil communal du 26 juin 2023, M. Philippe Somsy, municipal, lors du point de l'ordre du jour « Communication de la Municipalité » fait suite à une communication de la Municipalité transmise en décembre 2022 concernant la mise à disposition du rez-de-chaussée de l'ancienne école des Planches à l'association Lieu Commun, et informe que ce collectif prendra ses quartiers dès l'été. Une nouvelle information aurait dû paraître dans le dernier Mont Journal. Les signataires demandent des éclaircissements à la municipalité concernant ce point. Que va-t-il se faire, quels sont les montants impliqués et qu'en est-il du préavis demandé par le conseil ?

M. Philippe Somsy, municipal Education, culture et environnement, rappelle qu'il s'agit pour la Commune de s'inscrire dans un réseau de promotion de la culture et de nouer de nouvelles collaborations intercommunales, avec le Canton et même la Confédération. Il ne s'agit pas d'un nouveau lieu public. Il s'agit d'une résidence pour artistes permettant la recherche et le travail artistiques. Il y aura 4-5 portes ouvertes par année. L'essentiel des montants dont il est question, qui devra effectivement faire l'objet d'un préavis, concerne le dégrappage de la cour afin de permettre une perméabilisation du sol.

M. Olivier Descloux, municipal Patrimoine, transitions énergétique et numérique, informe qu'un montant était également prévu pour rafraîchir une douche. A ce jour, ces travaux n'ont toujours pas été réalisés. C'est, pour la Commune, une chance de voir ces locaux occupés par des partenaires avec lesquels elle a pu engager une relation de confiance, plutôt que d'avoir un bâtiment vide et laissé en l'état. Ce bâtiment devrait avoir à terme une seconde vie mais aujourd'hui la Commune n'a pas la possibilité ni la capacité d'investir dans sa rénovation. Il y a actuellement d'autres projets prioritaires.

M. Yann Muller remercie la Municipalité pour ces éclaircissements et demande si ces lieux sont actuellement occupés.

M. Philippe Somsy confirme que oui.

Aucune résolution n'est demandée

14. Communication de la Municipalité

Les communications sont disponibles sur le site internet communal. La Présidente donne la parole à la Municipalité si elle souhaite apporter des compléments.

Mme Nadège Longchamp, municipale Infrastructures, mobilité et sécurité, concernant l'accès restreint au site du Châtaignier (blocs de béton), précise qu'il était indispensable pour la Commune de mettre en place des mesures afin de pouvoir laisser son accessibilité à toutes les activités des sociétés locales et leurs différentes manifestations. Cependant, plusieurs questions ont été posées concernant son accessibilité par les services d'urgence. Une solution a été trouvée via le chemin des Falaises avec un cadenas dont le code leur a été transmis.

15. Communication de la Présidente et du bureau

La Présidente a donné rendez-vous le 20 septembre aux chefs de groupe de tous les partis afin de se rendre compte des besoins de chacun. A cette occasion, elle a effectué un sondage pour un éventuel avancement d'horaire des séances du Conseil. Ce dernier a confirmé que l'heure actuelle d'ouverture devait rester à 20h15.

Les membres du Conseil déjà inscrits pour le dépouillement des élections fédérales qui auront lieu le dimanche 22 octobre sont remerciés pour leur présence, sachant que ces dernières se dérouleront en plein milieu des vacances scolaires vaudoises, ce qui n'est pas très compatible avec l'organisation des familles. Le 2^{ème} tour des élections au Conseil des Etats aura lieu le 12 novembre, seul le bureau se chargera du dépouillement. A noter que les votations fédérales du 26 novembre 2023 sont annulées.

Le bureau du Conseil n'était convié qu'à un seul des deux jours prévus pour le repas des aînés. Estimant que cela n'était pas normal en termes de représentation, la présidente du Conseil a innové en s'y rendant le premier jour et en demandant à son vice-président, M. Olivier Maggioni, de s'y rendre le deuxième.

Une communication accompagnée d'une invitation reçue de la part de l'Association Printemps d'abeilles est parvenue à la présidence du Conseil. Celle-ci sera transmise à la Municipalité afin d'en discuter.

Le procès-verbal de cette séance sera rédigé et transmis un peu plus tard que d'habitude car la secrétaire du Conseil sera en vacances durant ce mois d'octobre.

A noter encore que le Conseil communal du 19 février 2024 aura lieu à 19h30 à Lausanne, dans la salle du Grand Conseil, à la place du Château, et qu'elle sera suivie d'un petit apéro. Les détails concernant l'organisation de cette séance suivront ultérieurement.

16. Propositions individuelles et divers

Mme Véronique Zwald, pour en avoir discuté avec plusieurs membres du Conseil, trouve que trois mois de pause entre le dernier Conseil de fin juin et celui d'aujourd'hui c'est trop long, cela les tient de fait un peu éloigné de la vie communale.

La Présidente informe que des discussions à ce sujet ont également eu lieu au sein du bureau du Conseil. Il faut savoir que lors de la planification des séances, les vacances scolaires sont prises en compte. Les vacances d'été correspondent également à une pause politique estivale. A noter que le bureau du Conseil s'est mis en route dès la mi-août pour l'organisation de cette séance du 9 octobre.

Mme Yolanda Müller Chabloz a relevé, dans les actualités de la commune, que des travaux sont prévus à la route de la Blécherette pendant 9 mois pour la réfection d'une conduite. Ce qui est une bonne occasion de rappeler son postulat déposé il y a trois ans pour la création d'un passage piéton sur le bas de la route de la Blécherette. Ne pourrait-on pas profiter de ces travaux pour répondre à ce postulat ?

Mme Nadège Longchamp, municipale, informe que la Municipalité viendra avec une réponse à ce postulat lors de la séance du 11 décembre, accompagnée d'une proposition. Un préavis suivra ensuite pour leurs créations. L'idée étant d'intégrer ces aides à la traversée au bon endroit et qu'elles soient compatibles avec les nouveaux arrêts de bus de la future ligne TL 21.

M. Richard Nicole aimerait avoir une réponse concernant une demande qu'il a faite il y a plus de trois mois concernant le chemin des Cerisiers et l'interdiction de stationner des deux côtés du chemin, alors qu'il y a largement la place pour croiser. De plus, à l'époque, lorsqu'on débouchait du chemin des Cerisiers sur le chemin du Verger, il y avait un miroir permettant une bonne visibilité des véhicules arrivant depuis la gauche. Depuis la mise en place de la zone 30, ce dernier, qui a été payé par les contribuables, a été enlevé, pourquoi ? Rouler moins vite n'apporte pas forcément une meilleure visibilité.

Mme Nadège Longchamp, municipale, répondra lors de la prochaine séance à l'interdiction de stationner au chemin des Cerisiers et à la suppression des miroirs, sachant que c'est la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) qui demande qu'ils soient enlevés dès lors qu'une zone 30 est mise en place. Pour rappel, la Commune est obligée de respecter les réglementations cantonales.

Mme Véronique Blanc félicite la Municipalité pour Le Bistro qui est né d'un appel à projets et qui a remplacé l'ancien café La Châtaigne. Cependant, des personnes âgées se sont plaintes que ce café était fermé les après-midis. Afin que cela soit un lieu de partage intergénérationnel, serait-il possible qu'il soit ouvert toute la journée ? Cette demande pourrait-elle être remontée aux responsables du lieu ?

M. Olivier Descloux, municipal, prend note de cette remarque qui sera transmise à qui de droit. Son ouverture est très récente et certaines choses doivent bien entendu encore être adaptées.

M. Nicolas Dupuis a constaté que le temps de stationnement à la route de Coppoz était passé de 10h00 à 8h00, et relève qu'il n'a pas vu d'information à ce sujet. Est-ce que cela est dû à la mise en place de la zone 30 ?

Mme Nadège Longchamp, municipale, précise que des panneaux d'informations ont été placés durant plusieurs semaines, qu'une communication a également été mise en ligne sur le site internet et qu'il y aura également un article à ce sujet dans le prochain Mont Journal d'octobre. Un contrôle a été effectué le long de la route de l'allée de l'église et a révélé que sur 40 véhicules utilisant gratuitement ces places de parc, une seule était montaine.

M. Olivier Maggioni informe qu'à l'inverse des moustiques locaux, le moustique tigre agit de l'aube jusqu'au coucher du soleil. Ce dernier, transmettant des maladies telles que la dengue, le chikungunya et le zika, ayant été répertorié à Crissier et à Cheseaux, est certainement aussi arrivé jusqu'au Mont. Sévissant depuis une vingtaine d'années dans le Tessin, au lac majeur, les gens n'osent plus aller sur leur terrasse. Depuis, des mesures ont été mises en place : ne pas laisser des pneus de voitures et de camions remplis d'eau à l'intérieur car cela leur sert de supers incubateurs par exemple, les garagistes ont donc l'obligation de couvrir les pneus ; l'utilisation d'une bactérie, sans danger pour le potager, pouvant attaquer et tuer les larves. Une information faite auprès de la population indique notamment de ne pas laisser d'eau stagnante dans les coupelles se trouvant sous les pots de fleurs. Le Canton ne fait apparemment rien à ce sujet. Cependant, la commune du Mont, par le biais de ses canaux de diffusion, pourrait relayer des informations afin de contrer la prolifération de ce moustique.

Mme Viviane Prats Alvarez propose que l'on rajoute également le frelon asiatique à la liste des nuisibles.

M. Philippe Somsy précise qu'il existe une information au sujet du moustique tigre et du frelon asiatique sur le site internet communal, sur la page dédiée à l'environnement, mais qu'elle pourrait effectivement être diffusée à plus grande échelle via d'autres canaux.

Mme Catherine Roulet demande à l'assemblée de faire fonctionner leurs réseaux afin de trouver du travail pour une famille ukrainienne très bien intégrée, dont les parents, qui étaient à la base ingénieurs à Kiev mais qui ne pouvaient pas travailler dans leur métier, avaient ouvert une boutique de vente d'habits. Ici, pour ne pas rester sans rien faire, ils ont tenu durant six mois « Le Vestiaire », boutique de vêtements gratuits située au Vallon, et Madame a en plus aidé à la cueillette des pommes chez un agriculteur montain. Il faut savoir que s'ils ont un salaire déclaré à l'EVAM, l'aide qu'ils reçoivent diminue. Si quelqu'un peut aider cette famille dans sa recherche d'emploi, il peut remonter l'information auprès de la présidente du Groupe d'Accueil des Migrants du Mont-sur-Lausanne (GAMM).

M. Nicolas Mojon a remarqué que le travail du bureau devient de plus en plus compliqué, notamment en ce qui concerne le comptage des votes. Il propose donc au Bureau de se pencher sur la question du vote électronique. Cela serait sans doute un gain de temps.

Mme Chimène Maraviglia, qui a été très incommodée par les larsens des micros durant cette séance, demande que cela soit pris en considération pour la prochaine fois.

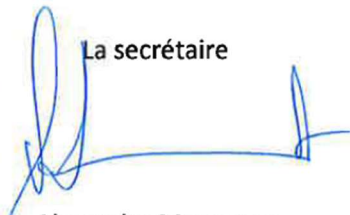
Contre-appel : Solomandimby Marguerat

La séance est levée à 22h55.

La prochaine séance aura lieu le lundi 6 novembre 2023, à 20h15.

Le Mont-sur-Lausanne, le 29 octobre 2023.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

La présidente  Ariane Annen Devaud		La secrétaire  Alexandra Magnenat
---	---	---

Annexes⁶ : Lettre de démission de M. Christophe Corbaz
Lettre de démission de M. Bertrand Martinelli
Lettre de démission de M. Yvan Giroud
Lettre de démission de M. Tomas Lopez Redondo
Liste des votes à l'appel nominal – Préavis n° 12/2023 – Arrêté d'imposition 2024

⁶ Disponibles sur le site internet communal en annexe du présent PV

